

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2022

Mis en ligne sur le site internet de la Ville de Libourne le 20 décembre 2022
22-12-193

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 5 décembre 2022

L'an deux mille vingt deux, le douze décembre à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Pierre PRUNIS, Conseiller municipal délégué

Absents :

Christophe DARDENNE, Marie-Antoinette DALLAIS

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Bilal HALHOUL pouvoir à Christophe-Luc ROBIN, Laurence GARREAU pouvoir à Laurent KERMABON, Emmanuelle MERIT pouvoir à Edwige NOMDEDEU

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

FINANCES

BUDGET PRINCIPAL : ACTUALISATIONS DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT - CRÉDITS DE PAIEMENT (AE/CP) ET DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME - CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP) AU TITRE DE L'ANNÉE 2022

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-3 et L.2312-1 et suivants,

Vu les articles L.2311-3 et R. 2311-9 du Code général des collectivités territoriales qui disposent :

- que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement relatifs notamment aux travaux à caractère pluriannuel ;
- que les dotations budgétaires affectées aux dépenses de fonctionnement peuvent comprendre des autorisations d'engagement et des crédits de paiement ;

Vu la délibération n°22-04-055 en date du 12 avril 2022 par laquelle le Conseil Municipal a autorisé l'ouverture et l'affectation des autorisations de programme au budget principal 2022 ;

Vu la délibération n°22-11-164 en date du 7 novembre 2022 par laquelle le Conseil Municipal a autorisé l'ajustement des autorisations de programme au budget principal 2022 ;

Envoyé en préfecture le 16/12/2022
Reçu en préfecture le 16/12/2022
Publié le 16/12/2022 ;
ID : 033-213302433-20221212-DELIB_22_12_193-DE

Vu l'avis de la commission des finances en date du 8 décembre 2022 ;

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (**33** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à un ajustement des autorisations de programme et des crédits de paiement au titre de l'année 2022, pour les opérations selon le détail ci-annexé

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 16/12/2022 et de la publication, le 20/12/2022
Fait à Libourne

Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne

Actualisation fin d'exercice 2022

Libellé de l'AP		Aménagement des quais de la Confluence		
Numéro		A03007		
CP annuels	CP 2022	Actu fin 2022	CP nouveaux	Financement
CP 2014 (réalisé)	2 280,00		2 280,00	F.C.T.V.A.
CP 2015 (réalisé)	139 992,80		139 992,80	Fonds soutien investissement
CP 2016 (réalisé)	779 581,10		779 581,10	Autofinancement
CP 2017 (réalisé)	2 707 470,93		2 707 470,93	et/ou emprunt
CP 2018 (réalisé)	3 379 849,99		3 379 849,99	
CP 2019 (réalisé)	1 562 003,25		1 562 003,25	
CP 2020 (réalisé)	1 279 035,42		1 279 035,42	
CP 2021 (réalisé)	1 909 858,21		1 909 858,21	
CP 2022 (réalisé)	230 000,00	-26 987,85	203 012,15	
CP 2023	150 000,00	26 987,85	176 987,85	
CP 2024	1 300 000,00		1 300 000,00	
CP 2025	1 600 000,00		1 600 000,00	
Total	15 040 071,70	0,00	15 040 071,70	

Cette autorisation de programme est affectée sur l'opération A03007/1 au chapitre 908

Libellé de l'AP		Aménagement et sécurisation de l'avenue Foch		
Numéro		A02008		
CP annuels	CP 2022	Actu fin 2022	CP nouveaux	Financement
CP 2018 (réalisé)	15 489,12		15 489,12	F.C.T.V.A.
CP 2019 (réalisé)	610 869,95		610 869,95	Autofinancement
CP 2020 (réalisé)	255 158,62		255 158,62	et/ou Emprunt
CP 2021 (réalisé)	16 025,15		16 025,15	Subventions
CP 2022 (réalisé)	0,00	0,00	0,00	
CP 2023	150 000,00		150 000,00	
CP 2024	1 502 000,00		1 502 000,00	
CP 2025	1 354 500,00		1 354 500,00	
Total	3 904 042,84	0,00	3 904 042,84	

Cette autorisation de programme est affectée sur l'opération A02008 au chapitre 908

Libellé de l'AP		Réhabilitation du Pont Beauséjour		
Numéro		A04010		
CP annuels	CP 2022	Actu fin 2022	CP nouveaux	Financement
CP 2018 (réalisé)	0,00		0,00	F.C.T.V.A.
CP 2019 (réalisé)	67 312,80		67 312,80	Subventions
CP 2020 (réalisé)	205 428,00		205 428,00	Autofinancement
CP 2021 (réalisé)	89 760,00		89 760,00	et/ou Emprunt
CP 2022 (réalisé)	684 000,00	-148 980,73	535 019,27	
CP 2023	5 400 000,00	148 980,73	5 548 980,73	
CP 2024	3 000 000,00		3 000 000,00	
Total	9 446 500,80	0,00	9 446 500,80	

Cette autorisation de programme est affectée sur l'opération A04010 au chapitre 908

Actualisation fin d'exercice 2022

Libellé de l'AP		Chaussées trottoirs 2020-2026		
Numéro		A04017		
CP annuels	CP 2022	Actu fin 2022	CP nouveaux	Financement
CP 2020 (réalisé)	1 259 022,57		1 259 022,57	F.C.T.V.A.
CP 2021 (réalisé)	913 855,43		913 855,43	Autofinancement
CP 2022 (réalisé)	875 000,00	-67 985,71	807 014,29	et ou Emprunt
CP 2023	1 000 000,00	67 985,71	1 067 985,71	
CP 2024	1 000 000,00		1 000 000,00	
CP 2025	1 000 000,00		1 000 000,00	
CP 2026	1 000 000,00		1 000 000,00	
Total	7 047 878,00	0,00	7 047 878,00	

Cette autorisation de programme est affectée sur l'opération A04017/1 au chapitre 908

Libellé de l'AP		Aménagement de la place du XVe Dragon (Square Joffre)		
Numéro		A02009		
CP annuels	CP 2022	Actu fin 2022 + DM n°2	CP nouveaux	Financement
CP 2019 (réalisé)	45 904,00		45 904,00	F.C.T.V.A.
CP 2020 (réalisé)	50 607,00		50 607,00	Autofinancement
CP 2021 (réalisé)	120 986,25		120 986,25	et/ou Emprunt
CP 2022 (réalisé)	3 870 000,00	-6 941,72	3 863 058,28	Subventions
CP 2023	1 200 000,00	6 941,72	1 206 941,72	
CP 2024	0,00		0,00	
Total	5 287 497,25	0,00	5 287 497,25	

Cette autorisation de programme est affectée sur l'opération A02009 au chapitre 908

Libellé de l'AP		Projet urbain de quartier Aménagement place Guadet - Village des Dagueys Boulevard Quinault - Place de l'Épinette		
Numéro		A02004		
CP annuels	CP 2022	Actu fin 2022	CP nouveaux	Financement
CP 2020 (réalisé)	900,00		900,00	F.C.T.V.A.
CP 2021 (réalisé)	553 826,72		553 826,72	Autofinancement
CP 2022 (réalisé)	575 000,00	-65 627,14	509 372,86	et/ou Emprunt
CP 2023	553 000,00	65 627,14	618 627,14	Subventions
CP 2024	503 000,00		503 000,00	
CP 2025	503 000,00		503 000,00	
Total	2 688 726,72	0,00	2 688 726,72	

Cette autorisation de programme est affectée sur l'opération A02004 au chapitre 908

Actualisation fin d'exercice 2022

Libellé de l'AP		Plan vélo 2020 - 2026		
Numéro		A04008		
CP annuels	CP 2022	Actu fin 2022	CP nouveaux	
CP 2020 (réalisé)	0,00		0,00	
CP 2021 (réalisé)	416 588,23		416 588,23	
CP 2022 (réalisé)	350 000,00	-77 759,43	272 240,57	
CP 2023	420 000,00	77 759,43	497 759,43	
CP 2024	420 000,00		420 000,00	
CP 2025	420 000,00		420 000,00	
Total	2 026 588,23	0,00	2 026 588,23	

Financement	
F.C.T.V.A.	332 442
Autofinancement	1 694 147
et/ou Emprunt	
Subventions	

Cette autorisation de programme est affectée sur l'opération A04008 au chapitre 908

Libellé de l'AP		Réhabilitation intérieure de l'Eglise Saint-Jean		
Numéro		C01011		
CP annuels	CP 2022	Actu fin 2022	CP nouveaux	
CP 2022 (réalisé)	7 200,00	-7 200,00	0,00	
CP 2023	225 000,00	7 200,00	232 200,00	
CP 2024	1 542 000,00		1 542 000,00	
CP 2025	1 542 000,00		1 542 000,00	
Total	3 316 200,00	0,00	3 316 200,00	

Financement	
F.C.T.V.A.	543 989
Autofinancement	2 772 211
et/ou Emprunt	
Subventions	

Cette autorisation de programme est affectée sur l'opération C01011 au chapitre 903

Libellé de l'AP		Réhabilitation extérieure de l'église Saint-Jean		
Numéro		C01010		
CP annuels	CP 2022	Actu fin 2022	CP nouveaux	
CP 2020 (réalisé)	425 245,20		425 245,20	
CP 2021 (réalisé)	88 588,80		88 588,80	
CP 2022 (réalisé)	684 500,00	-290 559,56	393 940,44	
CP 2023	1 754 780,00	290 559,56	2 045 339,56	
CP 2024	2 402 713,00		2 402 713,00	
CP 2025	1 590 112,00		1 590 112,00	
Total	6 945 939,00	0,00	6 945 939,00	

Financement	
F.C.T.V.A.	1 139 412
Autofinancement	5 806 527
et/ou Emprunt	
Subventions	

Cette autorisation de programme est affectée sur l'opération C01010 au chapitre 903

Libellé de l'AP		Aménagement de la place de l'Eglise Saint-Jean		
Numéro		A02011		
CP annuels	CP 2022	Actu fin 2022	CP nouveaux	
CP 2021 (réalisé)	0,00		0,00	
CP 2022 (réalisé)	85 000,00	-53 131,86	31 868,14	
CP 2023	1 277 500,00	53 131,86	1 330 631,86	
CP 2024	602 500,00		602 500,00	
Total	1 965 000,00	0,00	1 965 000,00	

Financement	
F.C.T.V.A.	322 339
Autofinancement	1 642 661
et/ou Emprunt	
Subventions	

Cette autorisation de programme est affectée sur l'opération A02011 au chapitre 908

Actualisation fin d'exercice 2022

Libellé de l'AP **Logements de fonction : travaux de mise en conformité énergétique**

Numéro C01005

CP annuels	CP 2022	Actu fin 2022	CP nouveaux
CP 2020 (réalisé)	14 998,94		14 998,94
CP 2021 (réalisé)	1 246,36		1 246,36
CP 2022 (réalisé)	4 000,00	-2 375,82	1 624,18
CP 2023	273 000,00	2 375,82	275 375,82
CP 2024	144 000,00		144 000,00
CP 2025	134 000,00		134 000,00
Total	571 245,30	0,00	571 245,30

Financement	
F.C.T.V.A.	93 707
Autofinancement	
et/ou Emprunt	477 538

Cette autorisation de programme est affectée sur l'opération C01005/2 au chapitre 900

Libellé de l'AP **Bâtiments scolaires : travaux d'amélioration thermique**

Numéro E01004

CP annuels	CP 2022	Actu fin 2022	CP nouveaux
CP 2020 (réalisé)	47 757,50		47 757,50
CP 2021 (réalisé)	29 873,40		29 873,40
CP 2022 (réalisé)	100 000,00	-100 000,00	0,00
CP 2023	400 000,00	100 000,00	500 000,00
CP 2024	250 000,00		250 000,00
CP 2025	250 000,00		250 000,00
Total	1 077 630,90	0,00	1 077 630,90

Financement	
F.C.T.V.A.	176 775
Autofinancement	
et/ou Emprunt	900 856

Cette autorisation de programme est affectée sur l'opération E01004/1 au chapitre 902

Libellé de l'AP **Sites sportifs : travaux d'amélioration thermique**

Numéro D01003

CP annuels	CP 2022	Actu fin 2022	CP nouveaux
CP 2020 (réalisé)	0,00		0,00
CP 2021 (réalisé)	91 887,58		91 887,58
CP 2022 (réalisé)	120 000,00	-5 952,00	114 048,00
CP 2023	130 000,00	5 952,00	135 952,00
CP 2024	110 000,00		110 000,00
Total	451 887,58	0,00	451 887,58

Financement	
F.C.T.V.A.	74 128
Autofinancement	
et/ou Emprunt	377 760

Cette autorisation de programme est affectée sur l'opération D01003/1 au chapitre 904

Actualisation fin d'exercice 2022

Libellé de l'AP		Concession d'aménagement cœur de bastide		
Numéro		A04019		
CP annuels	CP 2022	Actu fin 2022	CP nouveaux	Financement
CP 2020	0,00		0,00	F.C.T.V.A. 474 419
CP 2021 (réalisé)	485 124,00		485 124,00	Autofinancement 3 476 124
CP 2022 (réalisé)	637 114,00	-244,40	636 869,60	et/ou Emprunt
CP 2023	561 103,00		561 103,00	
CP 2024	561 103,00		561 103,00	
CP 2025	462 915,00		462 915,00	
CP 2026	462 915,00		462 915,00	
CP 2027	462 911,00		462 911,00	
CP 2028	105 866,00		105 866,00	
CP 2029	105 866,00		105 866,00	
CP 2030	105 870,00		105 870,00	
Total	3 950 787,00	-244,40	3 950 542,60	

Cette autorisation de programme est affectée sur les opérations suivantes aux chapitres 908 et 928

2 Opérations en investissement chapitre 908

Aménagement espace public coeur de bastide : numéro : A04019/1

CP annuels	CP 2022	Actu fin 2022	CP nouveaux	Financement
CP 2020	0,00		0,00	F.C.T.V.A. 474 419
CP 2021 (réalisé)	379 364,00		379 364,00	Autofinancement 2 417 672
CP 2022 (réalisé)	531 114,00	-4,40	531 109,60	et/ou Emprunt
CP 2023	455 237,00		455 237,00	
CP 2024	455 237,00		455 237,00	
CP 2025	357 049,00		357 049,00	
CP 2026	357 049,00		357 049,00	
CP 2027	357 045,00		357 045,00	
Total	2 892 095,00	-4,40	2 892 090,60	

Participation à la concession d'aménagement: numéro : A04019/2

CP annuels	CP 2022	Actu fin 2022	CP nouveaux	Financement
CP 2020	0,00		0,00	Autofinancement 1 058 452
CP 2021 (réalisé)	105 760,00		105 760,00	et/ou Emprunt
CP 2022 (réalisé)	106 000,00	-240,00	105 760,00	
CP 2023	105 866,00		105 866,00	
CP 2024	105 866,00		105 866,00	
CP 2025	105 866,00		105 866,00	
CP 2026	105 866,00		105 866,00	
CP 2027	105 866,00		105 866,00	
CP 2028	105 866,00		105 866,00	
CP 2029	105 866,00		105 866,00	
CP 2030	105 870,00		105 870,00	
Total	1 058 692,00	-240,00	1 058 452,00	

Actualisation fin d'exercice 2022

Libellé de l'AP **Marchés : modernisation du marché couvert**

Numéro B01001

CP annuels	CP 2022	Actu fin 2022	CP nouveaux
CP 2008 (réalisé)	403 674,75		403 674,75
CP 2009 (réalisé)	864 981,78		864 981,78
CP 2010 (réalisé)	129 505,06		129 505,06
CP 2011 (réalisé)	17 775,85		17 775,85
CP 2012 (réalisé)	23 890,35		23 890,35
CP 2013 (réalisé)	13 920,25		13 920,25
CP 2014 (réalisé)	7 586,68		7 586,68
CP 2015 (réalisé)	34 688,88		34 688,88
CP 2016 (réalisé)	0,00		0,00
CP 2017 (réalisé)	0,00		0,00
CP 2018 (réalisé)	0,00		0,00
CP 2019 (réalisé)	0,00		0,00
CP 2020 (réalisé)	6 006,68		6 006,68
CP 2021 (réalisé)	9 421,15		9 421,15
CP 2022 (réalisé)	481 452,00	-4 969,84	476 482,16
CP 2023	0,00	4 969,84	4 969,84
Total	1 992 903,43	-4 969,84	1 992 903,43

Financement	
F.C.T.V.A.	326 916
Subventions	282 442
Autofinancement	1 383 546
et / ou Emprunt	

Cette autorisation de programme est affectée sur l'opération B01001 au chapitre 909

Libellé de l'AP **Restauration et accessibilité des passerelles SNCF**

Numéro A04010/4

CP annuels	CP 2022	Actu fin 2022	CP nouveaux
CP 2020 (réalisé)	967,20		967,20
CP 2021 (réalisé)	24 624,96		24 624,96
CP 2022 (réalisé)	32 605,00	-15 301,00	17 304,00
CP 2023	0,00	15 301,00	15 301,00
CP 2024	0,00		0,00
Total	58 197,16	0,00	58 197,16

Financement	
F.C.T.V.A.	9 547
Autofinancement	48 650
et/ou Emprunt	

Cette autorisation de programme est affectée sur l'opération A04010/4 au chapitre 908

Libellé de l'AP **Plan arbres et verdissement**

Numéro A03003

CP annuels	CP 2022	Actu fin 2022	CP nouveaux
CP 2020 (réalisé)	2 616,00		2 616,00
CP 2021 (réalisé)	236 032,20		236 032,20
CP 2022 (réalisé)	35 000,00	-7 819,97	27 180,03
CP 2023	200 000,00	7 819,97	207 819,97
CP 2024	0,00		0,00
Total	473 648,20	0,00	473 648,20

Financement	
F.C.T.V.A.	77 697
Autofinancement	395 951
et/ou Emprunt	

Cette autorisation de programme est affectée sur l'opération A03003 au chapitre 908

Actualisation fin d'exercice 2022

Libellé de l'AP	Accompagnement des travaux du Département
Numéro	A04020

(Pénétrante quartier de la Lamberte, carrefour de l'Europe, avenue Clément Fayat)

CP annuels	CP 2022	Actu fin 2022	CP nouveaux
CP 2022 (réalisé)	40 000,00	-18 018,40	21 981,60
CP 2023	500 000,00	18 018,40	518 018,40
CP 2024	500 000,00		500 000,00
Total	1 040 000,00	0,00	1 040 000,00

Financement	
F.C.T.V.A.	170 602
Autofinancement et/ou Emprunt	869 398

Cette autorisation de programme est affectée sur l'opération A04020 au chapitre 908

ACTUALISATION ET AFFECTATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES

Actualisation fin d'exercice 2022 - Opérations terminées

Libellé de l'AP	Restructuration de l'école du Centre
Numéro	E01005

CP annuels	CP 2022	Actu fin 2022	CP nouveaux
CP 2010	0,00		0,00
CP 2011 (réalisé)	17 352,20		17 352,20
CP 2012 (réalisé)	5 208,58		5 208,58
CP 2013 (réalisé)	18 465,04		18 465,04
CP 2014 (réalisé)	45 040,56		45 040,56
CP 2015 (réalisé)	38 298,24		38 298,24
CP 2016 (réalisé)	326 666,50		326 666,50
CP 2017 (réalisé)	2 161 303,48		2 161 303,48
CP 2018 (réalisé)	1 061 489,21		1 061 489,21
CP 2019 (réalisé)	1 639 732,36		1 639 732,36
CP 2020 (réalisé)	669 552,38		669 552,38
CP 2021 (réalisé)	96 141,16		96 141,16
CP 2022 (réalisé)	58 705,00	-10 884,16	47 820,84
Total	6 137 954,71	-10 884,16	6 127 070,55

Financement	
F.C.T.V.A.	1 005 085
Subventions	530 540
Autofinancement et/ou emprunt	4 591 446

Cette autorisation de programme est affectée sur l'opération E01005 au chapitre 902

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2022

Mis en ligne sur le site internet de la Ville de Libourne le 20 décembre 2022
22-12-194

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 5 décembre 2022

L'an deux mille vingt deux, le douze décembre à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Pierre PRUNIS, Conseiller municipal délégué

Absents :

Christophe DARDENNE, Marie-Antoinette DALLAIS

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Bilal HALHOUL pouvoir à Christophe-Luc ROBIN, Laurence GARREAU pouvoir à Laurent KERMABON, Emmanuelle MERIT pouvoir à Edwige NOMDEDEU

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

FINANCES

BUDGET PRINCIPAL : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'ÉQUILIBRE AU BUDGET ANNEXE FESTIVITÉS ET ACTIONS CULTURELLES AU TITRE DE L'ANNÉE 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'équilibre du budget 2022 du budget annexe festivités et actions culturelles a été réalisé par le biais d'un virement d'équilibre du budget principal vers le budget annexe à hauteur de 1 145 000 €,

Considérant que le montant définitif sera fixé lors de l'arrêté des comptes au 31 décembre 2022 dans la limite maximale de cette inscription budgétaire et sera exécuté dans le cadre de la journée complémentaire,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 8 décembre 2022,

Après en avoir délibéré,
Et par **32 voix pour et 1 abstention** (Christophe GiG...)

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à adopter cette procédure

Imputation budgétaire

Budget principal Ville - dépense : chapitre 923

Budget annexe festivités et actions culturelles - recette : chapitre 74 pour le virement d'équilibre.

Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en Sous-Préfecture le 16/12/2022
et de la publication, le 20/12/2022
Fait à Libourne

Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2022

Mis en ligne sur le site internet de la Ville de Libourne le 20 décembre 2022

22-12-195

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 5 décembre 2022

L'an deux mille vingt deux, le douze décembre à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Pierre PRUNIS, Conseiller municipal délégué

Absents :

Christophe DARDENNE, Marie-Antoinette DALLAIS

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Bilal HALHOUL pouvoir à Christophe-Luc ROBIN, Laurence GARREAU pouvoir à Laurent KERMABON, Emmanuelle MERIT pouvoir à Edwige NOMDEDEU

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

FINANCES

BUDGET PRINCIPAL : DISPOSITIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS EN DÉPENSE D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1612-1,

Vu la délibération n°22-04-053 en date du 12 avril 2022 adoptant le budget primitif du budget principal de l'exercice 2022 et la délibération n°22-11-163 en date 7 novembre 2022 adoptant la décision modificative n°1 du budget principal,

Vu la délibération n°22-04-055 en date du 12 avril 2022 relative à la révision des autorisations de programme – crédits de paiement et la délibération n°22-11-164 en date du 7 novembre 2022 relative à leur ajustement,

Considérant que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'est pas adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes quelle que soit la section à laquelle elles se rapportent, et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente,

Considérant qu'il est en droit également de mandater le remboursement en capital des annuités de la dette venant à budget,

Envoyé en préfecture le 16/12/2022 au
Reçu en préfecture le 16/12/2022
Publié le
ID : 033-213302433-20221212-DELIB_22_12_195-DE

Considérant que pour les dépenses d'investissement incluses dans une autorisation de programme, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de la dernière délibération de révision de l'autorisation de programme,

Considérant que s'agissant des autres dépenses d'investissement, et jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'année précédente, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,

Considérant que cette autorisation doit également préciser le montant et l'affectation des crédits provisoires,

Considérant que le montant global des dépenses tel que défini ci-dessus s'élève, pour le budget principal de la ville de Libourne, à 4 159 460 €.

Considérant que, dans l'attente de l'adoption du budget primitif pour l'exercice 2023, il convient d'autoriser l'ouverture de crédits provisoires en investissement,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 8 décembre,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (**33** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant :

- à ouvrir, pour l'ensemble des budgets concernés, pour les crédits gérés hors autorisation de programme (AP), des crédits de paiement provisoires dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif 2022, énumérés dans le tableau ci-annexé,

Budget Principal 2023 : Investissements 25% (opérations hors AP

Code opération	Imputation (chapitre-fonction-article-service Gestionnaire)	Détail de l'opération	Montants demandés au 25% en €
OPERATIONS hors APCP			
1/116	900/90025/2313/INBA	Relogement secours populaire	150 000
3/24	908/908203/2158/ENV1	Lutte contre les moustiques - engagement du marché (mise en place mars 2023)	150 000
3/1	902/90200/2158/ENV1	Végétalisation cours d'écoles - école Jules Steeg (2 ^e phase)	120 000
1/91	904/90414/2158/INBA	Stand de tirs sportifs (travaux liés à la ciblerie électronique, centre d'entraînement JO)	110 000
1/95	903/90321/2158/INBA	Médiathèque - remplacement monte charge (marché attribué)	85 000
2/9	901/90112/2152/SIG	Vidéo protection (caméras Place Joffre, 2 caméras mobiles et 2 ordinateurs CSU)	80 000
1/118	904/90414/2158/INBA	Création d'un circuit de Pump track	80 000
1/115	900/90025/2158/INBA	Maison des associations (climatisation bâtiment 2 salles d'activités)	60 000
2/49	908/90814/2031/INVO	Eclairage public (assistance maîtrise d'ouvrage marché global de performance)	56 000
1/92	903/90321/2313/INBA	Stade Robert Boulin (maîtrise d'œuvre maison du rugby)	50 000
1/117	900/90020/2158/INBA	Musée et réserve Paul Bert (étude chauffage-conservation des œuvres)	40 000
1/109	901/90112/2138/INBA	Etudes relogement Police municipale (diagnostics et maîtrise d'œuvre)	30 000
1/111	904/90411/2031/INBA	Salle d'essorime (programmiste)	20 000
1/62	903/90324/2031/INBA	Declic Circus (étude structurelle salle René Legendre)	10 000
ACQUISITIONS FONCIERES ET AIDES A RESTAURATION FACADES			
5/5	908/90821/2115/DUF	Parcelle avenue du Général De Gaulle - (désenclavement Peyronneau- Peyregourde)	250 000
5/5	908/90821/2111/DUF	Emplacement réservé rue du Général Monsabert (ouverture d'une voie)	55 000
13X051	909/9090/20422/DUF	Subventions rénovation façades et menuiseries	32 500
OPERATIONS RECURRENTES TRAVAUX DE MISE A NIVEAU BATIMENTS			
1/5	904/90411/2159/INBA	Bâtiments sportifs dont reprise réseaux EP	50 000
1/108	900/90020/2031/INBA	Diagnostic énergétique des bâtiments communaux (décret tertiaire)	40 000
1/1	900/90020/2139/INBA	Bâtiments administratifs	30 000
1/9	900/90020/2313/INBA	CTM - mise en conformité des réseaux	20 000
1/11	900/90020/2138/INBA	Divers bâtiments communaux - tri annuels mise conformité sécurité (sauf PMR)	20 000
1/8	900/90020/2138/INBA	Divers bâtiments - travaux annuels de mise à niveau des couvertures	15 000
1/2	903/90324/2138/INBA	Bâtiments Culturels - protection et valorisation du patrimoine	10 000
1/3	903/90311/2138/INBA	Bâtiments culturels - protection et valorisation du patrimoine	10 000
1/100	917/917/45411/INBA	Divers bâtiments - péris immeubles privés	10 000
OPERATION RECURRENTES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE			
2/8	908/90814/2152/INVO	Travaux éclairage public	15 000
2/41	908/90816/21534/INVO	Extension du réseau électrique	15 000
2/1	908/90822/2151/INVO	Accessibilité PMR	10 000
2/6	908/90811/21538/INVO	Amélioration écoulement des eaux pluviales	10 000
POLE TECHNIQUE, ADMINSTRATIF, AUTRES ACQUISITIONS			
4/3	900/900203/2182/TVEH	Matériel roulant	110 000
5/1	900/900201/2183/INVO	Matériel informatique	20 000
5/4	904/90412/2188/SPOR	Robot de tonte stade Boulin	17 700
5/3	902/9020/2188 et 2184/EDUC	Equipement éducation	10 000
3/5	900/90026/2313/ENV1	Colombarium	7 000
5/10	902/90251/2188/CUIS	Matériel, équipement restauration scolaire	5 000
5/2	900/900200/2188/INTEND	Equipement hôtel de ville	4 000
5/2	900/900200/2188/ADMG	Equipement administration générale	4 000
5/9	900/900200/2188/TEL	Matériel téléphonie	3 000
	910/910/2313/DFIN	Avances sur marchés	50 000
TOTAL QUOTE PART 25%			1 864 200

- à inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2023 et de les compléter le cas échéant à l'adoption de celui-ci. Le comptable est en droit de payer les mandats et de recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions sus-énoncées.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 16/12/2022 et de la publication, le 20/12/2022
Fait à Libourne

Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2022

Mis en ligne sur le site internet de la Ville de Libourne le 20 décembre 2022

22-12-196

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 5 décembre 2022

L'an deux mille vingt deux, le douze décembre à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUÉL, Conseillère municipale déléguée, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Pierre PRUNIS, Conseiller municipal délégué

Absents :

Christophe DARDENNE, Marie-Antoinette DALLAIS

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Bilal HALHOUL pouvoir à Christophe-Luc ROBIN, Laurence GARREAU pouvoir à Laurent KERMABON, Emmanuelle MERIT pouvoir à Edwige NOMDEDEU

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

FINANCES

AVANCE SUR LA SUBVENTION ANNUELLE 2023 AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la subvention de la Ville versée au C.C.A.S. de la Ville de Libourne est destinée à contribuer au fonctionnement de l'établissement public communal au titre de la mise en œuvre de l'ensemble des politiques municipales de développement social et de solidarité,

Considérant que le budget communal 2023 devant être adopté au plus tard le 15 avril, cette subvention annuelle sera votée après l'adoption du budget de la Ville,

Considérant qu'il est nécessaire, comme les années précédentes, de procéder à une avance de la subvention au C.C.A.S. et que cette avance correspond aux 3 premiers douzièmes versés mensuellement, et qu'elle est donc calculée au regard du budget primitif 2022, sur la base de 2 520 000 €,

Considérant que cette avance correspond donc à une somme de 630 000 €,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 8 décembre 2022,

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (33 conseillers présents ou ayant donné leur avis),

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Publié le 17/12/2022

SLO

ID : 033-213302433-20221212-DELIB_22_12_196-DE

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à verser, dans l'attente du vote de la subvention totale 2023, une avance sur subvention au C.C.A.S. d'un montant de 630 000 € au titre du premier trimestre 2023, qui versée mensuellement

Imputation budgétaire : chapitre 925.201 – compte 65736

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 16/12/2022 et de la publication, le 20/12/2022
Fait à Libourne

Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2022

Mis en ligne sur le site internet de la Ville de Libourne le 20 décembre 2022
22-12-197

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 5 décembre 2022

L'an deux mille vingt deux, le douze décembre à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Pierre PRUNIS, Conseiller municipal délégué

Absents :

Christophe DARDENNE, Marie-Antoinette DALLAIS

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Bilal HALHOUL pouvoir à Christophe-Luc ROBIN, Laurence GARREAU pouvoir à Laurent KERMABON, Emmanuelle MERIT pouvoir à Edwige NOMDEDEU

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

FINANCES

FIXATION DES MODALITÉS DE RÉPARTITION DU PRODUIT DES RECETTES DES CONCESSIONS FUNÉRAIRES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°96-142 du 21 février 1996 abrogeant l'article 3 de l'ordonnance du 6 décembre 1843,

Vu l'instruction NOR BUD R 00 00078 du 27 septembre 2000 portant suppression de la répartition 2/3 – 1/3 du produit des concessions de cimetières entre le budget principal et le bureau d'aide sociale,

Considérant que la commune de Libourne peut depuis cette date décider librement des modalités de répartition de cette recette et des quantum y afférents,

Considérant que cette volonté doit être formalisée expressément par une délibération de l'assemblée délibérante,

Considérant que la commune de Libourne a poursuivi la répartition des recettes des produits des concessions sur cette base des 2/3 – 1/3 sans avoir précédemment délibéré dans ce sens,

Vu la demande de la Trésorerie de régulariser cette situation,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 8 décembre 2022

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Publié le

SLO

ID : 033-213302433-20221212-DELIB_22_12_197-DE

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (**33** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- adopte la répartition suivante pour les produits des recettes des concessions funéraires :

2/3 au profit du budget communal

1/3 au profit du budget du CCAS

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 16/12/2022 et de la publication, le 20/12/2022
Fait à Libourne

Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2022

Mis en ligne sur le site internet de la Ville de Libourne le 20 décembre 2022
22-12-197

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 5 décembre 2022

L'an deux mille vingt deux, le douze décembre à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Pierre PRUNIS, Conseiller municipal délégué

Absents :

Christophe DARDENNE, Marie-Antoinette DALLAIS

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Bilal HALHOUL pouvoir à Christophe-Luc ROBIN, Laurence GARREAU pouvoir à Laurent KERMABON, Emmanuelle MERIT pouvoir à Edwige NOMDEDEU

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

FINANCES

FIXATION DES MODALITÉS DE RÉPARTITION DU PRODUIT DES RECETTES DES CONCESSIONS FUNÉRAIRES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°96-142 du 21 février 1996 abrogeant l'article 3 de l'ordonnance du 6 décembre 1843,

Vu l'instruction NOR BUD R 00 00078 du 27 septembre 2000 portant suppression de la répartition 2/3 – 1/3 du produit des concessions de cimetières entre le budget principal et le bureau d'aide sociale,

Considérant que la commune de Libourne peut depuis cette date décider librement des modalités de répartition de cette recette et des quantum y afférents,

Considérant que cette volonté doit être formalisée expressément par une délibération de l'assemblée délibérante,

Considérant que la commune de Libourne a poursuivi la répartition des recettes des produits des concessions sur cette base des 2/3 – 1/3 sans avoir précédemment délibéré dans ce sens,

Vu la demande de la Trésorerie de régulariser cette situation,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 8 décembre 2022,

Envoyé en préfecture le 16/12/2022
Reçu en préfecture le 16/12/2022
Publié le 
ID : 033-213302433-20221212-DELIB_22_12_197-DE

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (**33** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- adopte la répartition suivante pour les produits des recettes des concessions funéraires :

2/3 au profit du budget communal

1/3 au profit du budget du CCAS

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 16/12/2022 et de la publication, le 20/12/2022
Fait à Libourne

Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2022

Mis en ligne sur le site internet de la Ville de Libourne le 20 décembre 2022

22-12-199

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 5 décembre 2022

L'an deux mille vingt deux, le douze décembre à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Pierre PRUNIS, Conseiller municipal délégué

Absents :

Christophe DARDENNE, Marie-Antoinette DALLAIS

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Bilal HALHOUL pouvoir à Christophe-Luc ROBIN, Laurence GARREAU pouvoir à Laurent KERMABON, Emmanuelle MERIT pouvoir à Edwige NOMDEDEU

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

FINANCES

**CONSERVATOIRE MUNICIPAL DE MUSIQUE : INSCRIPTION TEMPORAIRE GRATUITE
ACCORDÉE AUX ENFANTS QUI FRÉQUENTENT LES ATELIERS DE CRÉATION D'UN
SPECTACLE MUSICAL**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le catalogue des tarifs de la ville de Libourne en date du 28 juin 2022,

Considérant que depuis plusieurs années le conservatoire municipal de musique de Libourne propose la réalisation de projets musicaux permettant de réunir sur scène, lors d'une représentation gratuite et ouverte à tous, des élèves et orchestres de l'établissement ainsi que de jeunes élèves scolarisés dans les écoles de la ville ou fréquentant les ateliers périscolaires et non-inscrits au conservatoire,

Considérant que la participation de ces jeunes élèves scolarisés dans les écoles de la ville n'entraîne pas pour leur famille de participation financière spécifique pour ces projets,

Considérant que la préparation de ces spectacles, pour la partie scolaire ou périscolaire sous forme d'ateliers avec le soutien des enseignants pourrait être complétée par un accueil ponctuel des élèves volontaires au conservatoire,

Considérant l'intérêt de proposer à ces jeunes Libournais une découverte de l'offre proposée par l'établissement sous une forme complémentaire à celle mise en place lors des habituelles journées portes ouvertes,

Considérant que cet accueil temporaire nécessite toutefois une inscription administrative,

Vu la commission des finances en date du 8 décembre 2022,

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (**33** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- autorise une inscription temporaire gratuite permettant un accueil au sein du conservatoire municipal de musique des élèves scolarisés dans les écoles de la Ville fréquentant les ateliers municipaux dans le cadre de la réalisation de projets de spectacles musicaux

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 16/12/2022 et de la publication, le 20/12/2022
Fait à Libourne

Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2022

Mis en ligne sur le site internet de la Ville de Libourne le 20 décembre 2022

22-12-200

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 5 décembre 2022

L'an deux mille vingt deux, le douze décembre à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Pierre PRUNIS, Conseiller municipal délégué

Absents :

Christophe DARDENNE, Marie-Antoinette DALLAIS

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Bilal HALHOUL pouvoir à Christophe-Luc ROBIN, Laurence GARREAU pouvoir à Laurent KERMABON, Emmanuelle MERIT pouvoir à Edwige NOMDEDEU

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

FINANCES

REMBOURSEMENT D'UN TROP PERÇU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la ville de Libourne a perçu d'une entreprise le règlement par chèque d'une facture de neutralisation,

Considérant que cette même facture a été réglée à tort une seconde fois, par virement, par cette même entreprise,

Considérant qu'il s'agit d'une recette indue pour la ville de Libourne,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 8 décembre 2022,

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (**33** conseillers présents ou ayant donné leur avis) :

Le Conseil Municipal :

- autorise le remboursement de la facture n° FACT-NEUT-00252 du 24 juin 2022 qui s'élèvent à 63,00 €
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes afférents

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 16/12/2022 et de la publication, le 20/12/2022
Fait à Libourne

Le Maire,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne



BUDGET PRINCIPAL
REMISES GRACIEUSES

Nature Juridique	Exercice pièce	Référence de la pièce	Nom du redevable	Montant à rembourser	Motif de la présentation
Entreprise	2022	Encaissement régisseur : bulletin de recettes 2022	SARL B AE	63,00 €	Demande de remboursement d'une facture réglée en double (par chèque puis par virement)

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2022

Mis en ligne sur le site internet de la Ville de Libourne le 20 décembre 2022

22-12-201

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 5 décembre 2022

L'an deux mille vingt deux, le douze décembre à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Pierre PRUNIS, Conseiller municipal délégué

Absents :

Christophe DARDENNE, Marie-Antoinette DALLAIS

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Bilal HALHOUL pouvoir à Christophe-Luc ROBIN, Laurence GARREAU pouvoir à Laurent KERMABON, Emmanuelle MERIT pouvoir à Edwige NOMDEDEU

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

FINANCES

REMBOURSEMENT DE FRAIS DE FOURRIÈRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les propriétaires du véhicule étaient tous deux en télétravail et n'avaient pas constaté la présence de panneaux d'interdiction de stationner lorsqu'ils se sont garés quelques jours auparavant,

Considérant l'état de santé des propriétaires dudit véhicule qui n'étaient physiquement pas apte à pouvoir déplacer leur véhicule et à répondre aux sollicitations des gendarmes,

Considérant le caractère exceptionnel de la demande,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 8 décembre 2022,

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (**33** conseillers présents ou ayant donné leur avis)

Le Conseil Municipal :

- autorise le remboursement des frais de fourrière et de gardiennage qui s'élèvent à 127,69€
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes afférents

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-préfecture le 16/12/2022 et de la publication, le 20/12/2022
Fait à Libourne

Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne

(Handwritten signature of Philippe Buisson)

BUDGET PRINCIPAL
REMISES GRACIEUSES

Nature Juridique	Exercice pièce	Référence de la pièce	Montant à rembourser	Motif de la présentation
Entreprise	2022	Encaissement régisseur : bulletin de recettes 2022	127,69 €	Remboursement de frais de fourrière